

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la
Municipal	Délibération	
11	11	9

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 10 avril 2025

Date de convocation  
10/05/2024  
Date d'affichage  
07/06/2024

2025-04-01

L'an deux mille vingt cinq, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Patricia PANISSIE, Francis PONS et Guy LAYRAC

Absents : Sylvie COTTARD (pouvoir à Guy VISSEQ)

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024 – commune**

Après avoir entendu le rapport de Mme Baulès Céline, Conseillère aux décideurs locaux, et M. le maire,  
Vu la délibération n°2023-06-03 du 8 juin 2023 et l'avis favorable du comptable public du 31 mai 2023 visant à adopter le référentiel M57 et de passer au CFU à partir de l'exercice 2024,  
Vu le compte Financier Unique 2024 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mme QUINTARD Valérie, 1ere adjointe, a été désignée pour présider le vote,

Considérant que M. le maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme QUINTARD et qu'il ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024, lequel se résumé de la manière suivante :

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	744 662,51	388 314,02	1 132 977,43
	Recettes réalisées (1)	B	247 840,19	392 568,06	640 408,25
	Restes à réaliser	C	150 000,00	0,00	150 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	312 581,28	535 112,91	847 694,17
	Dépenses réalisées (1)	E	156 847,71	322 524,01	479 371,72
	Restes à réaliser	F	17 281,49	0,00	17 281,49
Différences entre les titres et les mandats					
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		G = B – E	90 892,48	70 044,05	161 038,53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-141 849,83	146 797,89	4 948,16
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		G + H	-50 857,35	216 842,04	165 984,69
Différence entre les restes à réaliser		I = C - F	132 718,51	0,00	132 718,51
Résultat cumulé		G + H + I	81 861,16	216 842,04	298 703,20

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- Reconnaît la réalité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation CFU 2024 commune**

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250401

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250401-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales  
Decisions budgétaires  
délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib 20250401 Approbation du CFU 2024 commune.pdf ( 99\_DE-012-211202213-20250410-20250401-DE-1-1\_1.pdf )



« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**ARRETE ET SIGNATURES**

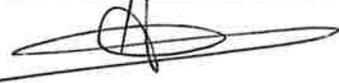
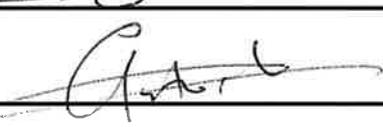
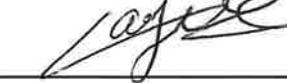
Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 9  
 VOTES Pour : 9  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 27 mars 2025

Présenté par Mme Valérie Quintard,  
 A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire  
 A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025

Les membres :

DELAGNES MARC	
PANISSIE PATRICIA	
FERRIERE ELODIE	
QUINTARD VALERIE	
VISSEQ GUY	
FAYEL ELISABETH	
BONY JEROME	
PONS FRANCIS	
<del>GOTTARD SYLVIE</del> (pouvoir à Guy Visseq) BARRE Olivier	
LAYRAC GUY	

Certifié exécutoire par Mme Valérie Quintard, compte tenu de la transmission en préfecture le 14 avril 2025  
 et de la publication le 14 avril 2025

A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025




## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation CFU 2024 commune

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250401

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250401-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib\_20250401 Approbation du CFU 2024 commune.pdf ( 99\_DE-012-211202213-20250410-20250401-DE-1-1\_1.pdf )

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

### du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	Qui ont pris	
Au Conseil	En exercice	part à la
Municipal	Délibération	
11	11	9

## DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 10 avril 2025

Date de convocation  
10/05/2024  
Date d'affichage  
07/06/2024

2025-04-02

L'an deux mille vingt cinq, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Patricia PANISSIE, Francis PONS et Guy LAYRAC

Absents : Sylvie COTTARD (pouvoir à Guy VISSEQ)

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

### **Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024 – station-service**

Après avoir entendu le rapport de Mme Baulès Céline, Conseillère aux décideurs locaux, et M. le maire, Vu la délibération n°2023-06-03 du 8 juin 2023 et l'avis favorable du comptable public du 31 mai 2023 visant à adopter le référentiel M57 et de passer au CFU à partir de l'exercice 2024, Vu le compte Financier Unique 2024 de la station-service,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mme QUINTARD Valérie, 1ere adjointe, a été désignée pour présider le vote,

Considérant que M. le maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme QUINTARD et qu'il ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe Station-service, lequel se résume de la manière suivante :

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	30 443,26	527 494,30	557 937,56
	Recettes réalisées (1)	B	7 830,00	589 271,36	516 301,36
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	33 176,99	590 373,26	623 550,25
	Dépenses réalisées (1)	E	4 370,00	511 331,83	515 701,83
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	2 660,00	-2 060,47	599,53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 733,73	12 878,96	15 612,69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	5 393,73	10 818,49	16 212,22
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	5 393,73	10 818,49	16 212,22

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- Reconnaît la réalité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation CFU 2024 station service

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250402

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250402-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgétaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib 20250402 Approbation du CFU 2024 station service.pdf ( 99\_DE-  
012-211202213-20250410-20250402-DE-1-1\_1.pdf )

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**ARRETE ET SIGNATURES**

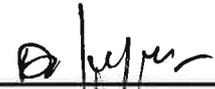
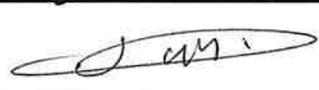
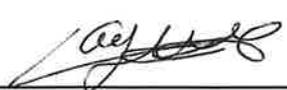
Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 9  
 VOTES Pour : 9  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 27 mars 2025

Présenté par Mme Valérie Quintard,  
 A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire  
 A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025

Les membres :

DELAGNES MARC	
PANISSIE PATRICIA	
FERRIERE ELODIE	
QUINTARD VALERIE	
<del>VISSEQ GUY</del> Olivier BARRE	
FAYEL ELISABETH	
BONY JEROME	
PONS FRANCIS	
COTTARD SYLVIE (pouvoir à Guy Visseq)	
LAYRAC Guy	

Certifié exécutoire par Mme Valérie Quintard, compte tenu de la transmission en préfecture le 14 avril 2025  
 et de la publication le 14 avril 2025

A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation CFU 2024 station service

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250402

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250402-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib 20250402 Approbation du CFU 2024 station service.pdf ( 99\_DE-  
012-211202213-20250410-20250402-DE-1-1\_1.pdf )

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

### du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRES DE MEMBRES		Qui ont pris
Afférents	En exercice	part à la
Municipal		Délibération
11	11	9

## DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 10 avril 2025

Date de convocation  
10/05/2024  
Date d'affichage  
07/06/2024

2025-04-03

L'an deux mille vingt cinq, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Patricia PANISSIE, Francis PONS et Guy LAYRAC

Absents : Sylvie COTTARD (pouvoir à Guy VISSEQ)

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

### **Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Lotissement**

Après avoir entendu le rapport de Mme Baulès Céline, Conseillère aux décideurs locaux, et M. le maire, Vu la délibération n°2023-06-03 du 8 juin 2023 et l'avis favorable du comptable public du 31 mai 2023 visant à adopter le référentiel M57 et de passer au CFU à partir de l'exercice 2024, Vu le compte Financier Unique 2024 du Lotissement,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mme QUINTARD Valérie, 1ere adjointe, a été désignée pour présider le vote,

Considérant que M. le maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme QUINTARD et qu'il ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe Lotissement, lequel se résume de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	46 681,86	31 826,90	78 508,56
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	27 697,20	71 346,90	99 044,10
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-18 964,46	39 520,00	20 535,54
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-18 964,46	39 520,00	20 535,54
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-18 964,46	39 520,00	20 535,54

➤ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation CFU 2024 Lotissement

.....  
Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20250403

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250403-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**ARRETE ET SIGNATURES**

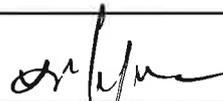
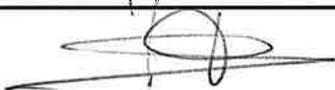
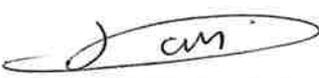
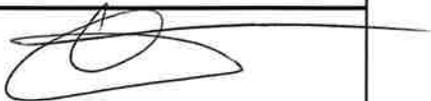
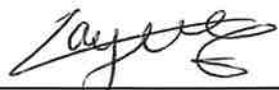
Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 9  
 VOTES Pour : 9  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 27 mars 2025

Présenté par Mme Valérie Quintard,  
 A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire  
 A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025

Les membres :

DELAGNES MARC	
PANISSIE PATRICIA	
FERRIERE ELODIE	
QUINTARD VALERIE	
VISSEQ GUY	
FAYEL ELISABETH	
BONY JEROME	
PONS FRANCIS	
GOTTARD SYLVIE (pourbois à Guy Visseq) Olivier BARRE	
LAYRAC Guy	

Certifié exécutoire par Mme Valérie Quintard, compte tenu de la transmission en préfecture le 14 avril 2025  
 et de la publication le 14 avril 2025

A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation CFU 2024 Lotissement

.....  
Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20250403

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250403-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

### du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la
Municipal	Délibération	
11	11	9

## DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 10 avril 2025

Date de convocation  
10/05/2024  
Date d'affichage  
07/06/2024

2025-04-04

L'an deux mille vingt cinq, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Patricia PANISSIE, Francis PONS et Guy LAYRAC

Absents : Sylvie COTTARD (pouvoir à Guy VISSEQ)

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

### **Objet : Affectation du résultat de fonctionnement – CFU 2024 - Commune**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Valérie QUINTARD,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique 2024,

- statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent / déficit de : 216 842.04 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur)	146 809.92
Virement à la section d'investissement	142 332.50
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	
<b>EXCEDENT –DEFICIT</b>	289 142,42
<b>Résultat cumulé au 31/12/2024</b>	216 842.04
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	
Affectation obligatoire	
*A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. au c/1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Affectation complémentaire en réserves (c/1068)</li><li>• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – 002)</li></ul>	216 842.04
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	0

- Vote et arrête l'affectation de résultat de fonctionnement comme résumé ci-dessus.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ



### Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de fonctionnement commune CFU 2024

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250404

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250404-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib 20250404 Affectation de résultat cfu 2024 commune.pdf ( 99\_DE-  
012-211202213-20250410-20250404-DE-1-1\_1.pdf )

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**ARRETE ET SIGNATURES**

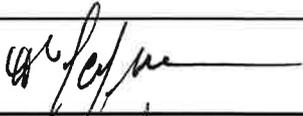
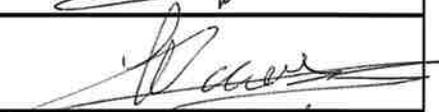
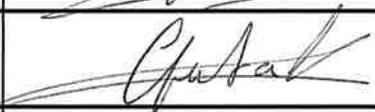
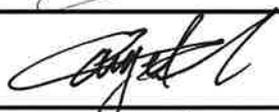
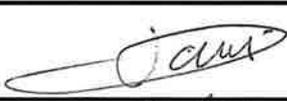
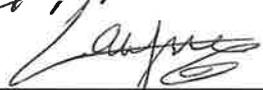
Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 9  
 VOTES Pour : 9  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 27 mars 2025

Présenté par Mme Valérie Quintard,  
 A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire  
 A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025

Les membres :

DELAGNES MARC	
PANISSIE PATRICIA	
FERRIERE ELODIE	
QUINTARD VALERIE	
<del>VISSEQ GUY</del> BARRE Olivier	
FAYEL ELISABETH	
BONY JEROME	
PONS FRANCIS	
<del>GOTTARD SYLVIE</del>	
LAYRAC Guy	

Certifié exécutoire par Mme Valérie Quintard, compte tenu de la transmission en préfecture le 14 avril 2025  
 et de la publication le 14 avril 2025

A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de fonctionnement commune CFU 2024

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250404

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250404-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Décisions budgétaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib 20250404 Affectation de résultat cfu 2024 commune.pdf ( 99\_DE-  
012-211202213-20250410-20250404-DE-1-1\_1.pdf )

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

### du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRES DE MEMBRES  
Afférents Qui ont pris  
Au Conseil En exercice part à la

Municipal Délibération  
11 11 9

## DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 10 avril 2025

Date de convocation  
10/05/2024  
Date d'affichage  
07/06/2024

2025-04-05

L'an deux mille vingt cinq, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Patricia PANISSIE, Francis PONS et Guy LAYRAC

Absents : Sylvie COTTARD (pouvoir à Guy VISSEQ)

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

### **Objet : Affectation du résultat de fonctionnement – CFU 2024 – Station-service**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Valérie QUINTARD,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique,

- statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent / déficit de : 10 818.49 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur)	12 878.96
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2024</b>	
<b>EXCEDENT – DEFICIT</b>	- 2060.47
<b>Résultat cumulé au 31/12/2024</b>	10 818.49
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	
Affectation obligatoire	
*A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. au c/1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – 002)	10 818.49
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2024</b>	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	0

- Vote et arrête l'affectation de résultat de fonctionnement comme résumé ci-dessus.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ



### Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de fonctionnement station service CFU 2024

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250405

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250405-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib 20250405 Affectation de résultat cfu 2024 station service.pdf (  
99\_DE-012-211202213-20250410-20250405-DE-1-1\_1.pdf )

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens »  
accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**ARRETE ET SIGNATURES**

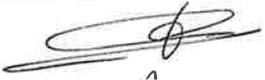
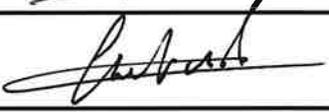
Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents :  
 Nombre de suffrages exprimés :  
 VOTES Pour :  
 Contre :  
 Abstentions :

Date de la convocation : 27 mars 2025

Présenté par Mme Valérie Quintard,  
 A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire  
 A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025

Les membres :

DELAGNES MARC	
PANISSIE PATRICIA	
FERRIERE ELODIE	
QUINTARD VALERIE	
VISSEQ GUY <i>BARRE Olivier</i>	
FAYEL ELISABETH	
BONY JEROME	
PONS FRANCIS	
<del>COTTARD SYLVIE</del>	
<i>LAYRAC Guy</i>	

Certifié exécutoire par Mme Valérie Quintard, compte tenu de la transmission en préfecture le 14 avril 2025  
 et de la publication le 14 avril 2025

A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation de résultat de fonctionnement station service CFU 2024

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250405

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250405-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib 20250405 Affectation de résultat cfu 2024 station service.pdf (  
99\_DE-012-211202213-20250410-20250405-DE-1-1\_1.pdf )

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRES DE MEMBRES  
Afférents Qui ont pris  
Au Conseil En exercice part à la

Municipal Délibération  
11 11 11

**DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL**

**SEANCE du 10 avril 2025**

Date de convocation  
10/05/2024  
Date d'affichage  
07/06/2024

2025-04-06

L'an deux mille vingt cinq, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Patricia PANISSIE, Francis PONS et Guy LAYRAC

Absents : Sylvie COTTARD (pouvoir à Guy VISSEQ)

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Approbation du Budget Primitif Commune 2025.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 -- Commune qui s'équilibre de la façon suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	611 575.12 €	611 575.12 €
Investissement	1 301 500 .12 €	1 301 500 .12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le BP 2025 de la commune tel qu'annexé à la présente,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : BP commune 2025

.....  
Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20250406xml

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250406xml-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DOCBUDG-21120221300016-012032-BP-2025-14042025.xml ( 99\_BU-  
012-211202213-20250410-20250406XML-BF-1-1\_1.xml )

**ARRETE ET SIGNATURES**

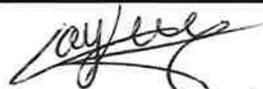
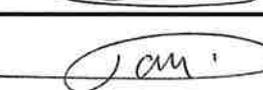
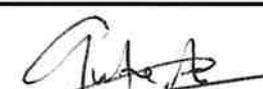
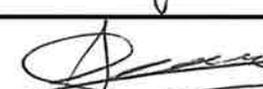
Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 10  
 VOTES Pour : 10  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 27 mars 2025

Présenté par Le Maire,  
 A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire  
 A COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL, 10 avril 2025

Les membres :

DELAGNES Marc	
LAYRAC Guy	
BARRE Olivier	
PONS Francis	
VISSEQ Guy	
QUINTARD Valérie	
PANISSIE Patricia	
FERRIERES Elodie	
COTTARD Sylvie (pouvoir à Guy Visseq)	
BONY Jérôme	
FAYEL Elisabeth	

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 14 avril 2025

A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : BP commune 2025

.....  
Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20250406xml

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250406xml-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DOCBUDG-21120221300016-012032-BP-2025-14042025.xml ( 99\_BU-  
012-211202213-20250410-20250406XML-BF-1-1\_1.xml )

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 10 avril 2025

NOMBRES DE MEMBRES  
Afférents Qui ont pris  
Au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération  
11 11 11

Date de convocation  
10/05/2024  
Date d'affichage  
07/06/2024

2025-04-07

L'an deux mille vingt cinq, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Patricia PANISSIE, Francis PONS et Guy LAYRAC

Absents : Sylvie COTTARD (pouvoir à Guy VISSEQ)

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Approbation du Budget Annexe Station-Service 2025.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 – Commune qui s'équilibre de la façon suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	596 188.49 €	596 188.49 €
Investissement	33 874.82 €	33 874.82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le BA 2025 de la Station-Service tel qu'annexé à la présente,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : BP station service 2025

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250407xml

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250407xml-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120221300081-012032-BP-2025-15042025.xml ( 99\_BU-012-211202213-20250410-20250407XML-BF-1-1\_1.xml )

## ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 27 mars 2025

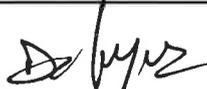
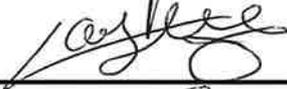
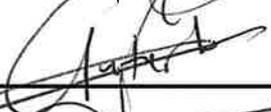
Présenté par Le Maire,

A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire

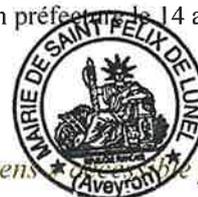
A COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 avril 2025

Les membres :

DELAGNES Marc	
LAYRAC Guy	
BARRE Olivier	
PONS Francis	
VISSEQ Guy	
QUINTARD Valérie	
PANISSIE Patricia	
FERRIERES Elodie	
COTTARD Sylvie (pouvoir à Guy Visseq)	
BONY Jérôme	
FAYEL Elisabeth	

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 14 avril 2025

A SAINT FELIX DE LUNEL, le 10 Avril 2025



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : BP station service 2025

.....  
Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20250407xml

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250407xml-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DOCBUDG-21120221300081-012032-BP-2025-15042025.xml ( 99\_BU-  
012-211202213-20250410-20250407XML-BF-1-1\_1.xml )

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRES DE MEMBRES  
Afférents Qui ont pris  
Au Conseil En exercice part à la

Municipal Délibération  
11 11 11

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 10 avril 2025

Date de convocation  
10/05/2024  
Date d'affichage  
07/06/2024

2025-04-08

L'an deux mille vingt cinq, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Patricia PANISSIE, Francis PONS et Guy LAYRAC

Absents : Sylvie COTTARD (pouvoir à Guy VISSEQ)

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Approbation du Budget Annexe Lotissement 2025.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 – Lotissement qui s'équilibre de la façon suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	87 992.01 €	87 992.01 €
Investissement	50 773.45 €	50 773.45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le BA Lotissement 2025 tel qu'annexé à la présente,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : BP Lotissement 2025

.....  
Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20250408xml

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250408xml-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DOCBUDG-21120221300073-012032-BP-2025-15042025.xml ( 99\_BU-  
012-211202213-20250410-20250408XML-BF-1-1\_1.xml )



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : BP Lotissement 2025

.....  
Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20250408xml

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250408xml-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DOCBUDG-21120221300073-012032-BP-2025-15042025.xml ( 99\_BU-  
012-211202213-20250410-20250408XML-BF-1-1\_1.xml )

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRES DE MEMBRES  
Afférents Qui ont pris  
Au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération  
11 11 11

**DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL**

**SEANCE du 10 avril 2025**

Date de convocation  
10/05/2024  
Date d'affichage  
07/06/2024

2025-04-09

L'an deux mille vingt cinq, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Étaient présents : MMs Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Patricia PANISSIE, Francis PONS et Guy LAYRAC

Absents : Sylvie COTTARD (pouvoir à Guy VISSEQ)

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Budget Primitif 2025– Vote des Taxes directes locales.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taxes directes locales comme suit :

- Vote des taxes sans changement de taux pour l'année 2025 soit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe foncière bâtie (TFB)	302 259	35.77	110 959
Taxe foncière non bâties (TFNB)	41 239	79.26	33 131
Taxe d'habitation (TH)	76 630	10.50	7 749
		<b>Total</b>	<b>151 839 €</b>

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Taxes directes locales 2025

.....  
Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20250409

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250409-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2 .2

Finances locales

Fiscalité

vote de taux

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : Delib 20250409 taxes locales directes 2025.pdf ( 99\_DE-012-  
211202213-20250410-20250409-DE-1-1\_1.pdf )



**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	302 259	35,77	105,59	310 200	110 959	35,77	110 959
Taxe foncière non bâties (TFNB)	41 239	79,26	213,82	41 800	33 131	79,26	33 131
Taxe d'habitation (TH)	76 630	10,50	51,22	73 800	7 749	10,50	7 749
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	151 839		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 5) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	151 839 >>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9	10	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	151 839		

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025**

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		5 958	0	35 910	-25 086	16 782

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
151 839		16 782		168 621

À RODEZ

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,  
PASCAL BOUTHIÈRE

Le

Pour la Préfecture,

Le 10 AVR. 2025

Pour la Commune



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Taxes directes locales 2025

.....  
Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20250409

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250409-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2 .2

Finances locales

Fiscalité

vote de taux

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : Delib 20250409 taxes locales directes 2025.pdf ( 99\_DE-012-  
211202213-20250410-20250409-DE-1-1\_1.pdf )



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	373
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux Industriels	2 008
d. Logements sociaux et longue durée	0

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux Industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	28 079

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	7 302

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	73 800
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	4 034
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,777932
d. Taux FB commune 2020	15,08
e. Taux FB département 2020	20,69

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12				
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	42,67	106,68	1,09000	105,59	105,59
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	87,23	218,08	4,26000	213,82	213,82
Taxe d'habitation (TH)	23,88	18,67	59,70	8,48000	51,22	51,22
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	7,81
b. Taux maximum de la majo	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

28,28

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Taxes directes locales 2025

.....  
Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20250409

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250409-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2 .2

Finances locales

Fiscalité

vote de taux

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : Delib 20250409 taxes locales directes 2025.pdf ( 99\_DE-012-  
211202213-20250410-20250409-DE-1-1\_1.pdf )

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 10 avril 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	Qui ont pris	
Au Conseil	En exercice	part à la
Municipal		Délibération
11	11	11

Date de convocation  
10/05/2024  
Date d'affichage  
07/06/2024

2025-04-10

L'an deux mille vingt cinq, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Patricia PANISSIE, Francis PONS et Guy LAYRAC

Absents : Sylvie COTTARD (pouvoir à Guy VISSEQ)

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Souscription à un crédit relais**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'un Crédit Relais, afin de financer le projet « Ilot Lagarrigue ».

Considérant la nécessité d'une avance de trésorerie pour financer les travaux de l' « Ilot Lagarrigue » dans l'attente des recettes programmées telles les subventions et le FCTVA,

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, décide :

ARTICLE 1er: La commune de Saint-Félix-de-Lunel, contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum de 440 000 Euros (en toutes lettres quatre cent quarante mille euros), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Ø Durée : 24 mois dont 21 mois de différé en capital

Ø Taux d'intérêt variable : 3.55

Ø Euribor 3 mois instantané + marge de 0.95% soit 3.55 % au jour de la proposition, en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.

Ø Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle

Ø Frais de dossier : 300 € si le montant retenu est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée

ARTICLE 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

ARTICLE 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque trimestre, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

ARTICLE 4 : Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Souscription à un crédit relais projet Ilot Lagarrigue

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025  
de réception :

Numéro de l'acte : 20250410

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250410-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .3 .1

Finances locales  
Emprunts  
emprunt et renégociation

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib 20250410 crédit relais Ilot Lagarrigue.pdf ( 99\_DE-012-  
211202213-20250410-20250410-DE-1-1\_1.pdf )

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

### du CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 10 avril 2025

NOMBRES DE MEMBRES  
Afférents Qui ont pris  
Au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération  
11 11 11

Date de convocation  
10/05/2024  
Date d'affichage  
07/06/2024

2025-04-11

L'an deux mille vingt cinq, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Patricia PANISSIE, Francis PONS et Guy LAYRAC

Absents : Sylvie COTTARD (pouvoir à Guy VISSEQ)

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

### **Objet : Souscription à un prêt pour le financement du projet « Ilot Lagarrigue »**

Vu le budget de la commune de Saint-Félix-de-Lunel, voté et approuvé par le conseil municipal le 10 avril 2025 et visé par l'autorité administrative le 14 avril 2025,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide :

ARTICLE 1er : La commune de Saint-Félix-de-Lunel contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

#### ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

- Objet : Prêt à taux fixe à échéance constante pour le financement du projet « Ilot Lagarrigue »
  - Montant : 195 000 € (et en toutes lettres cent quatre-vingt-quinze mille euros)
  - Durée de l'amortissement : 15 ans
  - Taux : 4.04 % fixe
  - Périodicité : mensuelle
  - Type d'échéance : constante
  - Déblocage des fonds : 1<sup>er</sup> déblocage sous 4 mois après la date d'édition du contrat
  - Conditions de remboursement : Le différé d'amortissement du capital est porté à 12 mois après le déblocage de l'enveloppe
  - Frais de dossier : 300 € si l'enveloppe est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée
- Déblocage : Déblocage total obligatoire dans les 4 mois qui suivent la date d'édition du contrat

ARTICLE 3 : La commune de Saint-Félix-de-Lunel s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Saint-Félix-de-Lunel s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Souscription à un emprunt long terme projet Ilot Lagarrigue

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250411

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250411-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .3

Finances locales

Emprunts

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib 20250411 Pret Ilot Lagarrigue.pdf ( 99\_DE-012-211202213-20250410-20250411-DE-1-1\_1.pdf )

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRES DE MEMBRES  
Afférents Qui ont pris  
Au Conseil En exercice part à la

Municipal Délibération  
11 11 11

**DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL**

**SEANCE du 10 avril 2025**

Date de convocation  
10/05/2024  
Date d'affichage  
07/06/2024

2025-04-12

L'an deux mille vingt cinq, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Étaient présents : MMs Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE, Patricia PANISSIE, Francis PONS et Guy LAYRAC

Absents : Sylvie COTTARD (pouvoir à Guy VISSEQ)

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Souscription à un prêt pour le financement du projet « Ilot Lagarrigue »**

Vu le budget de la commune de Saint-Félix-de-Lunel, voté et approuvé par le conseil municipal le 10 avril 2025 et visé par l'autorité administrative le 15 avril 2025, vu les échanges avec le crédit agricole depuis pour clarifier les caractéristiques de l'emprunt, l'assemblée délibérante choisit d'abroger la délibération 2025-04-11 et passe au vote la formulation des caractéristiques de l'emprunt détaillée ci-dessous.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide :

ARTICLE 1er : La commune de Saint-Félix-de-Lunel contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt :

- **Objet** : Prêt à taux fixe échéance constante pour le financement du projet « Ilot Lagarrigue »
- **Montant** : 195 000 € (Cent quatre-vingt-quinze mille euros)
- **Durée de l'amortissement** : 15 ans avec différé d'amortissement du capital de 12 mois inclus
- **Taux** : 4.04 % fixe
- **Périodicité** : mensuelle
- **Type d'échéance** : constante
- **Frais de dossier** : 300 € si l'enveloppe est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée

**Débloccage** : Débloccage total obligatoire dans les 4 mois qui suivent la date d'édition du contrat

ARTICLE 3 : La commune de Saint-Félix-de-Lunel s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Saint-Félix-de-Lunel s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Prêt crédit agricole pour projet "Ilot Lagarrigue"

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 17/04/2025  
de réception :

Numéro de l'acte : 20250412

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250410-20250412-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .3 .1

Finances locales

Emprunts

emprunt et renégociation

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 20250416121413.pdf ( 99\_DE-012-211202213-20250410-20250412-DE-1-1\_1.pdf )

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréfugi citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».